

TOP MY Consulting

Organisme de Formations - Cabinet de Conseils

Accessibilité et Handicap

Dans le cadre de ses engagements RSE et Qualiopi, TOP MY Consulting est particulièrement attentif à l'accessibilité des formations dispensées à tout public et notamment aux personnes en situation de handicap.

Vous êtes en situation de handicap et souhaitez suivre une formation avec TOP MY Consulting ? Notre référent handicap est là pour que votre situation puisse être prise en compte dans l'organisation matérielle et pédagogique de la formation.

Fonctionnement

Au moment de vous inscrire, contactez la référente handicap de TOP MY Consulting myriam@topmyconsulting.com qui fera le point avec vous, en toute confidentialité, sur les adaptations nécessaires compte tenu de votre situation.

Elle identifiera avec les formateurs et partenaires les aménagements à apporter à l'organisation de la formation et les validera avec vous.

En cas d'impossibilité pour TOP MY Consulting de répondre à vos besoins, la référente handicap vous orientera vers un dispositif plus adapté.

Contacts utiles

- **AGEFIPH** (aide et l'accompagnement pour l'emploi des personnes en situation de handicap) : <https://www.agefiph.fr/>
- **Cap emploi** : <https://www.capemploi.net>
- **Pôle emploi** : <https://www.pole-emploi.fr> et <https://www.pole-emploi.fr/actualites/le-dossier/pratique/emploi-et-handicap/conseils-pratiques/travailleur-handicape--un-accomp.html>
- **Les missions locales** : <https://www.mission-locale.fr>
- **FIPHFP** (fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique) : <https://www.fiphfp.fr/personnes-en-situation-de-handicap/ressources/liens-utiles>
- **Les dispositifs d'emploi accompagné** de chaque territoire : <https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/actualite/emploi-accompagne-un-dispositif-national-pour-lemploi-des-personnes-en-situation-de>
- **Les entreprises adaptées** où il est possible de réaliser un **CDD Tremplin**
- **Le Baromètre Emploi & Handicap** pour avoir des informations sur la politique inclusive des employeurs publics et privés : <https://lesentreprises-sengagent.gouv.fr/barometre-handicap?donnees-employeurs>
- **La Maison départementale des personnes handicapées** (MDPH) pour se renseigner sur la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) : sur le site du Conseil général de votre département ou sur <https://www.handicap.gouv.fr>
- **La Médecine du travail** : <https://www.travail-solidarite.gouv.fr>
- **Les correspondants handicaps des employeurs publics** : <https://handicap.gouv.fr/le-ministere-et-son-ecosysteme/partenaires>
- **Comète France**, prend en charge de façon précoce les problématiques sociales et professionnelles des patients hospitalisés : <https://www.cometefrance.com>